

INSCRIPTION 2024-2025

La Madeleine (jeudi)	Villeneuve d'Ascq (vendredi)
<input type="checkbox"/> Débutant	<input type="checkbox"/> Débutant
<input type="checkbox"/> Intermédiaire	<input type="checkbox"/> Intermédiaire
	<input type="checkbox"/> Intermédiaire avancé

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Date de Naissance : / /

Téléphone :

Adresse mail :

(En lettres capitales)

Un certificat médical vous permettant la pratique de la danse orientale est obligatoire.

Votre cotisation est de :

- **260€ / an pour 1 cours / semaine**

- **400€ / an pour 2 cours / semaine**

Par chèque espèces la somme de : € (À l'ordre de Rajaâ DUSSART)

-> Si le chèque n'est pas à votre nom indiquez le titulaire :

Nom : Prénom :

Facilité de paiement :

- 1 cours par semaine : 2 x 130 € 3 x 86,66 € 4 x 65 €

- 2 cours par semaine : 2 x 200 € 3x133 € 4 x 100 €

Les chèques étant remis à l'inscription, cochez les mois d'encaissements choisis. Ils seront présentés vers le 15 du mois. **Le 1er est encaissé à l'adhésion**

Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars

Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Le / / Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INSCRIPTION

L'inscription est valable pour une saison, de septembre à juin, elle prend en charge l'assurance, la logistique, et donne droit à un tarif préférentiel aux stages avec Rajaa.

La totalité du montant des cours doit être réglée le jour de l'inscription, qui prend effet à compter de la seconde participation à un cours (4 chèques maximum)

REMBOURSEMENT

L'inscription est définitive. Aucun remboursement ne pourra être réclamé dans le cas d'une interruption de l'élève, sauf cas de force majeure dûment justifié

APTITUDE AUX COURS

Pour tout adhérent il sera demandé un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse orientale.

En cas de non présentation du certificat médical, Rajaa ne peut être tenue pour responsable de tout accident physique.

LE PROFESSEUR

Le Professeur s'engage à assurer tous les cours prévus sur le calendrier de la saison. En cas d'absence, le Professeur sera remplacé ou bien prévoira une plage horaire supplémentaire pour rattraper le cours.

PERTE OU VOL

Un vestiaire est mis à la disposition des élèves. Il est conseillé de ne pas y laisser d'objet de valeur. En cas de perte ou de vol, Rajaa ne peut être tenue pour responsable.

HYGIENE ET SECURITE

Il est strictement interdit de fumer dans la salle de cours ainsi que dans les vestiaires. Il est de plus demandé à chaque élève de respecter les locaux (dégradations, déchets, etc...)